

**LIMOGES METROPOLE**  

---

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 02 MARS 2023**  

---

*L'an deux mille vingt-trois le jeudi deux mars à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 24 février 2023, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Sarah GENTIL, Vice-Présidente, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

**Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, M. Thierry MIGUEL, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Vincent REY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

**Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Ibrahima DIA donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL  
M. Franck DAMAY donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU  
Mme Delphine BOULESTEIX donne pouvoirs à M. Gilles TOULZA  
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE  
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à M. Jérémy ELDID  
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD  
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD  
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT  
Mme Gülsen YILDIRIM donne pouvoirs à M. Thierry MIGUEL  
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Olivier DUCOURTIEUX

**Absents :**

M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Laurent LAFAYE

**L'ORDRE DU JOUR EST**

**Projet de Pôle d'échanges multimodal de Beaublanc - Bilan de la concertation préalable**

**N° 22.2**

M. BEGOUT Gilles, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le projet de Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Beaublanc s'inscrit dans le schéma de réseau structurant des transports de Limoges Métropole construit autour du projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) et mettant en évidence la nécessité de plusieurs Pôles d'échanges multimodaux.

La réorganisation du réseau votée le 22 novembre 2019 s'articule autour de deux lignes aménagées de BHNS et d'une logique intermodale permettant de capter les flux pendulaires par le déploiement de PEM aux entrées de la ville dense.

Ainsi, le futur réseau est maillé en 6 PEM dont 3 sont déjà en service : Fougeras, La Bastide et Saint-Lazare et 3 sont à venir : Casseaux, Val de l'Aurence et Beaublanc.

Le conseil communautaire a approuvé, le 30 septembre 2022, le lancement de la procédure de concertation préalable du projet de Pôle d'échanges multimodal de Beaublanc au titre de l'article L.1403-2 du Code de l'urbanisme.

La concertation s'est déroulée sur le territoire des communes de Limoges et Couzeix, du 15 novembre 2022 au 15 janvier 2023.

Cette procédure a permis l'information et l'expression de la population par un dispositif reposant sur des outils de communication et l'organisation d'une réunion publique :

- des registres de concertation ont été mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole et dans les mairies de Limoges et Couzeix.
- une exposition au siège de Limoges Métropole a permis de présenter les principales caractéristiques du projet.
- un dossier de concertation retraçant l'ambition du projet était à disposition de la population sur les différents sites géographiques ainsi que sur le site internet « Mobilité(s) par Limoges Métropole », via lequel un avis pouvait également être déposé.
- le projet a été présenté au public le jeudi 8 décembre au centre culturel de Couzeix. A l'issue de cette présentation, un temps d'échanges lui a permis de s'exprimer.

Le bilan de cette concertation fait état des éléments suivants :

- les registres sont vierges de mention du public,
- Limoges Métropole a reçu par courriel une observation sur la nécessaire interconnexion entre les PEM, une proposition d'aménagement complémentaire, une interrogation sur la fréquence des lignes n°25 et 41 ainsi qu'une proposition d'extension de la ligne 41 au complexe sportif et à la zone commerciale de Buxerolles,
- certains participants à la réunion publique ont souhaité avoir des précisions sur la priorisation des bus aux heures de pointe, la continuité cyclable entre Couzeix et Limoges, la couverture en panneaux photovoltaïques du parc-relais et les conditions de déplacement des piétons.

Ces échanges sont détaillés dans le bilan de la réunion publique, annexé à la présente délibération.

Ce bilan sera mis à disposition du public dans les conditions prévues au Code de l'urbanisme.

Il ressort de cette concertation qu'aucune réserve n'a été portée sur la mise en œuvre de ce projet.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le bilan de la concertation,
- d'autoriser la poursuite du projet de PEM de Beaublanc,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la poursuite des études préliminaires du projet et plus généralement au bon déroulement de ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Conformément au Code général des  
Collectivités Territoriales  
Formalités de publicité effectuées le  
jeudi 16 mars 2023

POUR EXTRAIT CONFORME  
Guillaume GUERIN  
Président de Limoges Métropole

Pour le Président  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
**Sylvain ROQUES**

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com

09\_DE-007-246719312-20230302-DL2323741H1

# PEM BEAUBLANC

## BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE



Pour le Président  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Sylvain RICHARDS

[mobilites.limoges-metropole.fr](http://mobilites.limoges-metropole.fr)

REÇU EN PRÉFECTURE  
Le 16/03/2023  
Application agréée E-legitime.com  
99\_DE-087-246719310-20230302-DL2323741H1

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE

JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022

La réunion s'est déroulée au Centre culturel municipal à Couzeix, de 18 h 00 à 19 h 00, et a accueilli une dizaine de participants.

## INTERVENANTS À LA TRIBUNE

### GILLES BÉGOUT

*Vice-président de Limoges Métropole en charge des transports urbains, de la voirie, du BHNS, du suivi des dessertes ferroviaires, de l'intermodalité, des parcs en ouvrage et parcs relais • Maire d'Isle*

### SÉBASTIEN LARCHER

*Conseiller communautaire de Limoges Métropole • Maire de Couzeix*

### JEAN-MARIE LAGEDAMONT

*Vice-président de Limoges Métropole en charge du Plan de déplacement urbain, plan vélo, des infrastructures véhicules électriques, de la logistique urbaine et des feux de trafic • Président de la Société de transports en commun de Limoges Métropole (STCLM) • Adjoint au Maire de Limoges*

## DOCUMENTATION DISPONIBLE SUR PLACE

Les documents suivants étaient mis à disposition des participants : le **dossier de concertation**, un **registre** pour recueillir l'avis du public et la **politique de protection des données** collectées.

## DÉROULEMENT SYNTHÉTIQUE DE LA RÉUNION

- **Accueil** des participants à 18 h 00.
- **Mot d'accueil** (Sébastien LARCHER).
- **Projection du PowerPoint** de présentation du projet.
- **Présentation du projet** (Gilles BÉGOUT) : le périmètre de la concertation, les objectifs du projet, ses caractéristiques techniques, le calendrier et le coût prévisionnel des travaux d'aménagement.
- **Échanges** avec le public.
- **Fin de la réunion** à 19 h 00.

# RESTITUTION DES ÉCHANGES

## INTRODUCTION

### SÉBASTIEN LARCHER

Sébastien LARCHER remercie les participants pour leur présence et les services communautaires pour leur travail. Il souligne l'importance de la connexion entre le réseau de transport et la ville de Couzeix et ses habitants.

## PRÉSENTATION DU PROJET

### GILLES BÉGOUT

#### LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

La concertation concerne exclusivement le projet d'aménagement du Pôle d'échanges multimodal de Beau Blanc. Le projet connexe d'aménagement du Palais des Sports relève de la compétence de la Ville de Limoges.

L'objectif de cette réunion est d'informer et répondre aux interrogations des habitants, lesquelles seront analysées et intégrées au bilan de la concertation.

#### LES AMBITIONS DU PROJET

Le PEM Beau Blanc est un lieu d'articulation entre différents modes de déplacements doux qui assure une fonction urbaine par une jonction entre les quartiers sur l'axe Poitiers-Couzeix-Limoges.

Le projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) a mis en évidence la nécessité d'aménager plusieurs PEM aux entrées de la ville centre. Ce projet répond à un objectif de clarifier l'offre de transport et permettre le report modal de la voiture vers les transports en commun. Il répond à une demande importante de désengorgement du centre-ville tout en proposant une alternative aux automobilistes face aux contraintes à venir relatives à la mise en œuvre des ZFE (zones à faible émission).

Il vise donc à améliorer la possibilité d'utiliser les transports en commun par la recherche d'un cadencement régulier des bus. Son fonctionnement en site propre, lui permettra rapidité et efficacité. Cet aménagement facilitera la desserte des équipements sportifs et de loisirs de proximité.

#### LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

La mise en œuvre de 4 quais de 40 m accueillera en passage ou en terminus, la ligne 4 de trolleybus (fréquence à 9 minutes), la ligne 11 « Landouge-Couzeix » (fréquence à 20 minutes), la ligne de rocade ouest (fréquence à 15 minutes) ainsi que des lignes secondaires, scolaires et interurbaines.

La construction d'un parc relais de 130 places facilitera le report modal. Cet équipement sera payant à terme. Le tarif sera plus intéressant lorsque le ticket sera couplé avec un titre de transport. Ce parc pourra aussi être utilisé pour stationner les véhicules à l'occasion des manifestations sportives au Palais des Sports.

La nouvelle billettique répond parfaitement à cette logique intermodale : l'utilisateur utilisera le même titre quel que soit le mode de transport (urbain, interurbain, régional).

Un box vélo sécurisé, gratuit et des continuités piétonnes et cyclables faciliteront les conditions de circulations des modes actifs.

Les bénéfices attendus s'établissent entre 12 % et 50 % dans la fourchette haute de progression de la fréquentation sur ce secteur.

Ce projet s'inscrit dans un contexte urbain changeant marqué par la réhabilitation du site de l'ancienne cité Pierre de Coubertin et la restructuration du pôle sportif de Beaublanc.

La construction d'un PEM porté par Limoges Métropole et le projet d'extension du Palais des Sports porté par la Ville de Limoges nécessitent des évolutions du Plan local d'urbanisme par le reclassement d'une partie de la zone UA2 (ville centre amplifiée) en zone UG (pôles d'équipements d'intérêt supra communal), la suppression de la marge de recul générée par le boulevard Louis Blanc pour les constructions autres que d'habitation, le déclassement de la maison des sports comme bâtiment remarquable et la suppression d'un alignement d'arbres (un arbre sera replanté pour 4 places de stationnement créées).

### LE CALENDRIER ET LE COÛT PRÉVISIONNEL

- La réalisation des travaux devrait s'achever fin 2024, début 2025.
- Des acquisitions foncières et la mise en conformité du Plan local d'urbanisme doivent être réalisées en amont.
- Le PEM Beaublanc serait mis en fonction au début de l'année 2027.
- L'enveloppe totale est estimée à 3 320 000 € HT dont 3 000 000 € HT pour les infrastructures et 320 000 € HT d'équipements divers.
- Limoges Métropole bénéficiera d'une subvention de l'État de 490 000 €.

## TEMPS D'ÉCHANGE

### UN PARTICIPANT

*Aux heures de pointe, matin et soir, le trafic est particulièrement dense. Avez-vous prévu un système qui permettra aux bus d'être prioritaires ?*

### GILLES BÉGOUT

Limoges Métropole s'est doté d'un système de priorisation des bus aux feux : à l'approche du feu, ce dernier passe au vert. Cette priorisation, couplée à une circulation des bus sur des voies spécifiques va fluidifier le flux de circulation des transports en commun notamment aux heures de pointe.

### UN PARTICIPANT

*Une continuité pour les vélos est-elle prévue entre Couzeix et Limoges ?*

### JEAN-MARIE LAGEDAMONT

Côté ville, la stratégie de continuité piétonne est définie. La circulation des vélos sur la rue de Bellac est problématique. Lorsque la voirie sera refaite, la nouvelle voie intégrera une continuité cyclable conformément à la réglementation. En parallèle de cette réfection, un itinéraire bis à l'arrière du Pôle de Beaublanc sera recherché. La Ville s'inscrit de manière forte et concertée sur la réalisation de ce PEM qui va permettre de réduire considérablement le recours à la voiture dans le cœur de Ville.

### UN PARTICIPANT

*L'empreinte carbone du projet pourra-t-elle être réduite grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking relais ?*

### GILLES BÉGOUT

Limoges Métropole se conformera aux obligations réglementaires en la matière.

### UN PARTICIPANT

*Comment faciliter le déplacement des piétons sur des trottoirs étroits et parfois encombrés par les bacs de tri et de déchets ménagers ?*

### GILLES BÉGOUT

Il est vrai que les habitants du territoire marchent beaucoup en comparaison des autres territoires de la même strate. La réglementation impose une largeur minimum des trottoirs de 1,40 m. Cette largeur doit permettre aux piétons de se déplacer sans entrave.

### JEAN-MARIE LAGEDAMONT

Les bacs qui restent plusieurs jours sur les trottoirs soulèvent un problème de citoyenneté. Des verbalisations pourront être dressées à l'avenir. De plus, Limoges Métropole va faire évoluer les modalités de collecte afin de répondre à cette problématique.

## CLÔTURE

Gilles BÉGOUT clôture la réunion publique sur la concertation du PEM Beaublanc à 19h 00.

# OBSERVATIONS TRANSMISES PAR COURRIEL

Un usager fait observer qu'il existe déjà le Centre intermodal d'échanges de Limoges (CIEL) situé sur le site de la gare de Limoges-Bénédictins ainsi qu'un Pôle d'échanges multimodal en centre-ville à Churchill. Il fait part de son souhait que tous les PEM soient interconnectés afin que le projet présente un intérêt majeur et « offre un maillage de transports efficient ».

## LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE :

Le projet de réorganisation du réseau des transports urbains prévoit une refonte complète des lignes de bus urbains autour des projets des deux lignes de Bus à haut niveau de services (BHNS), ainsi que l'implantation de Pôles d'échanges multimodaux (PEM) plus périphériques en entrée de ville au niveau des axes de circulation de contournement : Fougeras, La Bastide et Saint-Lazare pour les PEM déjà aménagés, et Casseaux, Val de l'Aurence et Beaublanc pour les PEM à aménager.

Ces PEM viendront remplacer le PEM existant de Churchill situé trop en centre-ville de Limoges et saturé en raison d'une convergence trop importante de circulation des lignes de bus urbains et interurbains.

Les PEM en projet seront desservis par :

- des lignes structurantes permettant des liaisons du PEM vers le centre-ville de Limoges
- des lignes de rocades (est et ouest) qui permettront, à la fois, de les relier entre eux et aussi d'offrir des dessertes directes du PEM vers des secteurs d'activité ou d'habitat sans passer par le centre-ville de Limoges.

Un habitant de Limoges félicite Limoges Métropole pour ce projet qui « vise en particulier à améliorer la desserte du quartier de Beaublanc en permettant une meilleure interconnexion des services de transports urbains et interurbains et une intermodalité facilitée... Néanmoins, il est à craindre une augmentation significative de la circulation automobile vers le futur parc relais, notamment dans la rue de Bellac en lien avec les trajets domicile-travail de nombreux navetteurs. »

L'accès à la rue de Bellac à partir des rues en proximité étant déjà difficile en l'absence de priorité aux heures de pointe, il propose, afin de ne pas exposer les riverains, à des risques accrus d'accidents de la circulation... la création d'un nouveau feu de circulation routière, implanté, « dans une localisation médiane, au croisement de la rue de Bellac avec la rue Le Nôtre ».

## LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE :

L'attractivité de l'accès au Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Beaublanc depuis la rue de Bellac est une condition de réussite majeure du projet. Pour répondre à cet objectif, le projet prévoit la mise en place d'une voie bus-vélos sur la rue de Bellac afin de permettre aux véhicules des lignes de transports urbains et aux futurs usagers du parc relais attendant aux quais de transport de pouvoir accéder facilement à l'équipement sans subir les aléas de congestion de circulation constatée au niveau du carrefour Bellac-Beaublanc-Vigenal.

Cet aménagement sera complété par la mise en place de feux de trafic en amont de ce carrefour, au croisement des rues de Bellac et Vaucanson. Toutefois, il est à noter que ce projet n'a pas pour objectif une augmentation des flux de circulation sur la rue de Bellac, mais un report modal d'une partie des flux de circulation de la rue de Bellac constatée à ce jour vers les transports en commun au niveau du PEM.

Un usager souhaiterait connaître la date de mise en œuvre des nouvelles fréquences sur les lignes 25 et 41 et notamment si celle-ci est antérieure à 2027. Il déplore par ailleurs la suppression d'un bus à 16 h 35 depuis septembre 2022 sur la ligne 25 et propose une extension de la ligne 41 jusqu'au complexe sportif de Buxerolles et la zone commerciale.

## LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE :

La mise en application de la nouvelle offre de services sur les lignes desservant le Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Beaublanc sera nécessairement liée à la réalisation de l'aménagement de l'infrastructure en raison des espaces utiles aux circulations et stationnement des véhicules. Les nouvelles lignes dans leurs configurations projetées seront donc mises en service à partir de la livraison effective du PEM de Beaublanc.

Toutefois, le réseau proposé aux usagers n'est pas figé dans le temps et évolue régulièrement en fonction des besoins et des possibilités techniques et financières. Dans ce cadre, une étude d'opportunité et de faisabilité va être menée concernant l'extension de la ligne actuelle 41 du Mas Gigou à la zone commerciale de Buxerolles. Cette potentielle extension permettrait de répondre à un objectif fixé par l'étude de réorganisation du réseau qui vise à améliorer le niveau de connexion entre les zones d'habitat et les zones d'activités.

Pour finir, l'offre de services proposée aux usagers de la ligne 25 n'a pas subi, dans les dernières années, de réduction de fréquences hormis lors de la crise sanitaire.

# mobilité(s)

**PEM** PÔLE  
**Beaublanc** D'ÉCHANGES  
MULTIMODAL



LIMOGES MÉTROPOLE  
TRANSPORT  
DÉPLACEMENTS

19 rue Bernard Palissy - CS 10 001  
87 031 LIMOGES CEDEX 1  
05 55 45 19 19

[mobilites.limoges-metropole.fr](http://mobilites.limoges-metropole.fr)

Cofinancements:

Financé par



Cofinancements estimés:



99\_DE-037-246719312-20230302-DL2023741H1